protocole. sm. (1re feuille collée dans un registre.) Formulaire pour dresser des actes publics. || Registre où l'on inscrit les délibérations, les actes d'un congrès, etc.; ces délibé-, rations, ces actes mêmes.

protonotaire. sm. Officier de la cour pontificale de Rome, chargé de l'expédition des actes des consistoires.

protosulfure. sm. Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus petite quantité de soufre.

protosyncelle. sm. Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Église grecque.

prototype. sm. Original, modèle, premier type; se dit surtout des choses qui se moulent ou qui se gravent.

protoxyde. sm. Chim. L'oxyde le moins oxygéne de tous ceux que peut former un corps simple en se combinant avec l'oxygène.

protozoaires. sm. pl. (g. zoon, animal.) Zool. Animaux microscopiques de la plus simple organisation, vivant dans les eaux, dans les liquides des corps vivants : infusoires, microbes, etc

protubérance. sf. (1. tuber, bosse.) Saillie, éminence : les protubérances du crâne. protubérant, ante. adj. Qui forme

une protubérance.

protuteur. sm. Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, est néanmoins fondé à gérer et administrer les affaires d'un mineur.

prou. adv. Fam. Assez, beaucoup: peu ou prou, ni peu ni prou.

Proudhon (J.-B.-Victor). (1758-1838.) Savant jurisconsulte, ne à Chanans (Doubs); professa le droit avec succès, à Dijon. **Proudhon** (*P.-Joseph*). (1809-1865.) Pu-

bliciste révolutionnaire, né à Besançon; nombreux écrits socialistes.

proue. sf. (g. prôra.) La partie de l'avant d'un navire.

prouesse. sf. (Qui est d'un preux.) Acte de vaillance, de courage. || Fam. Action ridicule. I SYN. Exploit , fait.

Proust (Louis-Joseph). (1754-1826.) Chimiste français; découvrit le sucre de raisin, et établit la théorie des équivalents.

prouver. va. (l. probare.) Établir la vérité de quelque chose par un raisonnement, un témoignage. || Montrer, marquer, mettre en évidence : ce trait prouve un bon naturel.

provéditeur. sm. Dans la république de Venise, officier qui avait le commandement

d'une flotte, d'une province, etc. provenance. sf. Ce qui est transporté

d'un pays dans un autre : les provenances des colonies. || Fig. Origine : la provenance d'un usage.

provenant, ante. adj. Qui provient. provençal, ale. s. et adj. Habitant de la Provence; qui appartient à la Provence ou à ses habitants. || SM. Langue provençale. || A LA PROVENÇALE. loc. adv. A la manière des Provencaux

Provence. Anc. prov. de France, capit. : Aix; réunie à la France en 1487; a formé les dpts des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, et une partie de la Drôme et de Vaucluse.

Provence (Comte de). Titre que portait Louis XVIII avant d'être roi.

provende. sf. Provision de vivres. | Mélange de pois gris, de vesce, d'avoine, etc., pour engraisser les moutons et les brebis.

provenir. vn. (c. venir.) Procéder, dériver, resulter

proverbe. sm. Sentence, maxime exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire. || Petite comédie qui est le développement d'un proverbe. || SYN. Adage, maxime.

Proverbes (Livre des). Un des livres de l'Ancien Testament

proverbial, ale. adj. Qui tient du proverbe. || Qui a passé en proverbe. proverbialement. adv. D'une ma-

nière proverbiale.

providence. sf. (pro, en avant; videre, voir.) Suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses. || Dieu lui-même considéré dans sa providence (on met alors un P majuscule). || Fig. Appui, protection, ressource: être la providence de qqn.

Providence. 120 000 h. V. et port des

États-Unis, État de Rhode-Island, entre Boston et New-York.

providentiel, elle. adj. Qui a rapport à la Providence, qui est un effet de la Providence : événement providentiel.

providentiellement. adv. D'une façon providentielle.

provignage. sm. Marcottage par le moyen de provins.

provignement. sm. Action de provi-

provigner. va. Agric. Coucher en terre les sarments non détachés d'un cep de vigne, afin qu'ils prennent racine.

provin. sn. Rejeton d'un cep de vigne qui a été couché en terre, et qui, après avoir pris racine, sera transplanté ailleurs.

province. sf. (l. provincia.) Nom que les Romains donnaient aux pays conquis hors de l'Italie : les provinces de Grèce, d'Espagne. Étendue de pays qui fait partie d'un Etat : la Flandre, la Normandie, le Dauphiné, etc., avant 1789. || Les habitants mêmes d'une province : la province se souleva. || En France, se dit des dpts en général, par opposition à la capitale: habiter la province. || Certain nombre de diocèses soumis à la juridiction d'un même archevêque.

Provinces-Unies. République fédérative constituée en 1579 par l'union d'Utrecht, entre les 5 provinces de Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre et Frise; elle subsista jusau'en 1795

provincial, ale. adj. Qui est de la province, qui appartient à la province. | S. Personne de la province : les provinciaux. || SM. Supérieur général de plusieurs monastères du même ordre, formant une province.

provincialat. sm. Dignité du provincial d'un ordre religieux.

provincialement. adv. A la manière de la province

provincialisme. sm. Locution particulière à une province.

Provins. 8300h. (Provinois.) S.-Préf. (Seineet-Marne), sur la Voulzie, à 95 km. de Paris ; oo. Conserves de roses. — Arr.: 5 cant., 101 comm.

voir.) Chef d'un lycée.

provision. sf. (l. provisio, de providere. pourvoir.) Jurispr. Ce qui est adjugé préalablement à une partie, en attendant le jugement définitif. || Somme qui doit servir au payement d'une lettre de change, et qui se trouve entre les mains du payeur. Il Amas de choses néces-Fig. Faire provision de patience, || PAR PROYI-SION. loc. adv. Provisiorment.

provisionnel, elle. adj. Jurispr. Qui se fait par provision, en attendant un règlement définitif.

provisionnellement, adv. Par provision : cela a été ordonné provisionnellement.

provisoire. adj. 2 g. Qui est rendu par provision: jugement provisoire. || Ce qui est fait en attendant : entente provisoire. || Temporaire : gouvernement provisoire. | SM. Ce qui est provisoire. provisoirement. adv. Par provision;

en attendant.